

REPUBLIQUE FRANCAISE

SAINTE ANNE SUR GERVONDE (ISERE)

COMPTE RENDU DU 15 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 janvier à 20h00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en salle des fêtes communale, dans le respect des règles de distanciation, sous la présidence de Pascal COMPIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Présents : Pascal COMPIGNE, Claire DEBOST, Quentin BERGER, David CABUS, Alexandre COURAT, Chantal GINON- REY, Alain GODARD, Marie-Line LEBEGUE, Jean-Philippe LE SAUX Sandrine MEYER -PADELE, Patrick RAJON, Hervé SAUTARD-BADIN Michaël TERZIAN.

Absents excuses: Eric TEYSSANDIER, Catherine GREGGIA

Secrétaire de séance : Quentin BERGER

Pouvoirs : Eric TEYSSANDIER à Pascal COMPIGNE, Catherine GREGGIA à David CABUS

BUDGET 2020 : Décision budgétaire modificative N°2 Pour crédits insuffisants au chapitre 66

DELIBERATION 01 -2021

Monsieur le Maire informe le conseil :
les crédits sont insuffisants au chapitre 66 charges financières sur le budget 2020
Il convient de prévoir une décision modificative

La décision modificative suivante est proposée :

DESIGNATION	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
CHAP 66 charges financières Art 6688	30.00 €	
CHAP 060 charges a caractère général		
<i>ARTICLE 60611</i>		<i>30.00 €</i>

Approuvé à l'unanimité

Projet d'Extension de l'école Validation du devis de contrôle technique

DELIBERATION N° 2- 2021

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de l'école. Il rappelle également le recrutement d'un A. M.O pour bénéficier d'une assistance technique de qualité sur ce projet.

En amont, il convient de procéder à une analyse de l'existant

Et Contrôler

- La solidité des bâtiments,
- L'isolation acoustique, thermique,
- La prise en compte du volet accessibilité,
- Les installations électriques,
- La performance énergétique (...)

Pour assurer cette mission, le groupe SOCOTEC CONSTRUCTION
ZA du Rondeau -1 rue du Docteur Pascal CS 50289 - 38434 Échirolles

Propose l'offre suivante :

Pour un contrôle technique représentant 0.96% du montant des travaux TTC
Leur devis réceptionné le 01/ 12 /2020 s'élève à 7 150.00 € HT soit 8 580.00 euros TTC.

Su exposé du maire et ayant pris connaissance du devis, les élus

A L'UNANIMITE : APPROUVENT l'offre de SOCOTEC pour la mission de contrôle
technique Dans le cadre du projet d'extension de l'école.

AUTORISENT Le maire à signer le devis ainsi que toute pièce s'y rapportant

**Autorisation donnée au maire d'engager, liquider
et mandater les dépenses d'investissement
(Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)**

DELIBERATION 3 -2021

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : [Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, **sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.** L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020

(hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts »)

		Quart des crédits correspondants :
CHAP 020	962.00	240.00
CHAP 20	22 460	5 615.00
CHAP 204	715	178.75
CHAP 21	627 447.13	156 861.78
TOTAL	651 584.13 Euros	162 895.53 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE

AUTORISENT Le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (Dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

<p style="text-align: center;">REVISION DE LA CONVENTION AVEC ALPES ISERE HABITAT (OPAC) AU TITRE DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS</p>

DELIBERATION N° 4 -2021

Monsieur le Maire rappelle la convention convenue entre **ALPES ISERE HABITAT (OPAC)** et la précédente municipalité dès 2009 ,et qui avait pour objet **de définir la répartition des charges entre la commune et l' OPAC .** **HISTORIQUE** :« L OPAC/ Alpes Isère Habitat/ est propriétaire d'une parcelle cadastrée 1461 située au centre village au lieu-dit « Les Combels » sur laquelle il a été édifié un ensemble immobilier de 5 logements, 3 garages et 2 celliers dénommé « Grange Burlat ».Aussi, dans le but d'homogénéiser les actions menées sur le centre Village, il est apparu nécessaire à la Commune de Sainte Anne Sur Gervonde et L OPAC/Alpes Isère Habitat/, de **passer une convention d'entretien des espaces extérieurs de cette résidence.** »

Pour ces prestations, l'OPAC 38 s'engageait alors à verser à la Commune la somme de 2136 euros TTC annuellement, soit 178 euros mensuels.

REVISION DE LA CONVENTION EN 2021:

Suite à un estimatif réalisé entre la commune et les représentants de ALPES ISERE HABITAT , revoir le tarif de convention s'impose .

Le montant estimé de façon précise des coûts d'entretien des espaces verts a été réévalué désormais à :800 euros par mois .

Aussi , après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE
VALIDENT la révision de la convention avec Alpes Isere Habitat au titre de « l' entretien des espaces verts. »

AUTORISENT Le maire à signer avec ALPES ISERE HABITAT la nouvelle convention révisée ainsi que toute pièce s'y rapportant .

REVISION DE LA CONVENTION AVEC ALPES ISERE HABITAT (OPAC)

AU TITRE DE LA GESTION DE L'ENTREE ET LA SORTIE DES CONTAINERS

DELIBERATION N° 5-2021

Monsieur le Maire rappelle la convention convenue entre **ALPES ISERE HABITAT (OPAC)** et la précédente municipalité, dès 2009, pour la gestion des sorties et entrées des containers des logements GRANGE BURLAT ET TILLEULS.

Pour ces prestations, l'OPAC 38 s'engageait alors à verser à la Commune la somme de 960 euros TTC annuellement, soit 178 euros mensuels.

MAINTIEN DE LA CONVENTION AU TITRE DE DE LA GESTION DE LA SORTIE ET L' ENTREE DES CONTAINERS ET CONFIRMATION DES TARIFS :

Suite à un estimatif réalisé entre la nouvelle municipalité et les représentants de ALPES ISERE HABITAT, refaire le point sur cette convention s'imposait .

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITE

VALIDENT la révision de la convention avec Alpes Isere Habitat au titre de « la gestion entrée sortie des container verts.

AUTORISENT Le maire, suite au changement de municipalité, à signer avec ALPES ISERE HABITAT la nouvelle convention révisée au titre de « la gestion entrée sortie des container » ainsi que toute pièce s'y rapportant.

**ALPES ISERE HABITAT :
PROJET D'AMELIORATION DE LA RESIDENCE LE REVOLLET
PROROGATION DU BAIL JUSQU A 31/12/2050**

DELIBERATION N° 6-2021

Monsieur Le Maire expose que ALPES ISERE HABITAT va lancer des travaux d'amélioration sur résidence OPAC LE REVOLLET.

Qui visent notamment à baisser les charges énergétiques des résidents.

Cette opération sera financée par des prêts

Le bail emphytéotique qui concerne cette opération arrive à échéance en 2041.

ALPES ISERE HABITAT sollicite donc la commune pour une prorogation du bail emphytéotique en fonction de la durée des prêts consentis.

Soit jusqu'au 31 /12/ 2050.

Mr Le Maire précise que ces travaux étant en multisites sur Marcollin, Ste Anne sur Gervonde et St Romain de Surieu. ALPES ISERE HABITAT confirme ne pas avoir besoin de garantie financière de la commune car l'organisme passe par un prêt libre sans garantie.

Les élus ayant entendu l'exposé du maire

A L'UNANIMITE

VALIDENT LA PROROGATION DU BAIL JUSQU AU 31/12/2050
AUTORISENT LE MAIRE A ENGAGER TOUTE DEMARCHE, A SIGNER TOUTE PIECE S'Y
RAPPORTANT

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Devis sonorisation de l'église

Ce point, inscrit à l'ordre du jour, est reporté dans l'attente de plus d'éléments.

Départ d'un agent communal :

Il est proposé d'organiser une petite manifestation, dès que la situation sanitaire le permettra, pour remercier notre employée communale, Florence RAJON, à l'occasion de son départ en retraite.

PLAN DE RELANCE DE L'ETAT

Mr Le Maire fait part du plan de relance d'initiative nationale pour booster l'économie et les acteurs locaux dans les différents territoires. Les investissements portés par les collectivités bénéficieront d'aides financières de l'Etat.

INCLUSION NUMERIQUE

BIEVRE ISERE COMMUNAUTE a recruté 4 personnes en charge de ce projet : Le but de l'opération étant de lutter contre la fracture numérique dont souffrent certains de nos administrés. La cheffe d'équipe de ce projet se déplacera dans les différentes communes du territoire pour présenter le projet sur ses différents volets et très prochainement sur notre commune

Démarrage : février 2021.

REORGANISATION DE LA GESTION DES ORDURES MENAGERES

D'ici 2020 devrait se concrétiser le projet de MOLOCS. (Bennes de stockage des ordures ménagères enterrées).

Et plus prochainement la 1ere étape sera une collecte programmée tous les 15 jours.

VACCINATION COVID -19

Un centre de vaccination a ouvert sur la commune de SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS au siège . Lundi matin pour les personnes de + 75 ans et les professionnels de santé de + 50 ans .

FLASH INFO COMMISSION COMMUNICATION

2 réunion sont programmées les 19 janvier et 26 janvier penser à faire passer les infos à Catherine GREGGIA .

COMITE DES FETES

1ERE réunion pour organiser LA RANDONNEE

FORUM DES ARTISANS : Le 14 mars 2021

Pour cela le comité des fêtes se réunira le 23 JANVIER 10h00.

BATIMENTS

CLES une grande réorganisation des clés est désormais opérationnelle pour repérer facilement les clés des différents bâtiments.

EGLISE : un devis est attendu pour la minuterie

PETITS TRAVAUX Néons réparés à l'école

Nouveau Chauffe-eau installé en Salle des fêtes

Salle des fêtes faire le point sur la programmation de la climatisation

Voirie : Route de St Marc nettoyage d'un fossé pour évacuation des eaux.

PLAN D'ENTRAIDE

Réunion de la commission le 27 janvier à 19h00

Conseil municipal enfants CME Le règlement est bouclé, un groupe de pilotage est créé

Projets : Nichoirs à insectes et création d'un « bike Park »

COMMISSION SCOLAIRE

Première réunion de pilotage vendredi 25 janvier 2021 pour aborder les nouveaux horaires.

PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE COMMUNALE

Pour ce projet un budget d'environ 800 000 euros est annoncé.

COMMISSION FINANCES

Réunion vendredi 29 janvier à 18h30 pour la préparation du budget.

COMMISSION ENVIRONNEMENT FLEURISSEMENT

Les candélabres seront décrochés le samedi 16 janvier

CHARTRE FORESTIERE

Un concours photos est organisé (voir toutes les formalités sur notre site).
